

PRESENTS :

BRIDE Denis, COMTE Thierry, CRAUSAZ Lilia, DUMONT Xavier, GAILLARD Gilles, DAVID Eric, ROULIN Patrick, VACELET Denise, MOREY Pierre, PERROD Isabelle, ROSELE Séverine.

ABSENTS EXCUSES : JOURNEAUX Cyrille, JAUD Daniel, PAGET Pierre-Gilles.

SECRETAIRE DE SEANCE : GAILLARD Gilles

- **Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal en date du 09 novembre 2023.**

- **Fixation des loyers des nouveaux appartements de l'ancienne cure de LEGNA.**

Après un rappel de la délibération précédente établie en 2021 lors de la demande de subventions par rapport aux surfaces estimées.

Vu les coups des travaux, des investissements, des entretiens des pompes à chaleur et des surfaces définitives, **le conseil municipal DECIDE de fixer les loyers** à un montant de 570 € mensuel (garage compris) + charges à définir en fonction des devis de maintenances à établir pour l'appartement plus petit côté nord et de 850 € mensuel chacun (garages compris) + charges à définir en fonction des devis de maintenances à établir pour les 2 autres appartements. **Le conseil prend acte** que les logements créés seront proposés à la location après réception des travaux.

- **Réhabilitation ancienne cure de LEGNA - Lot 1 terrassement VRD avenant n°1.**

Vu la délibération du conseil municipal n°23 du 14 septembre 2021 retenant le cabinet Atelier Architecture (Sandrine TISSOT) situé 38 Chemin de Valentenouze 39300 CHAMPAGNOLE pour la réalisation des relevés des existants, état des lieux pour un montant de 2 200.00 € HT et pour les missions de maîtrise d'œuvre dans le projet de réhabilitation en logements et garages d'un bâtiment communal (ancienne cure de LEGNA),

Vu la délibération du 07 avril 2022 approuvant l'avenant 1 de ce marché de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération du n°27 du 27 septembre 2022 relative aux choix entreprises pour chacun des lots et particulièrement le lot 1 – Terrassement VRD à l'entreprise MARTIN TP située à GIGNY pour une offre à 42 244.69 € HT,

Considérant la proposition d'avenant 1 du lot 1 – Terrassement VRD tenant compte de l'ajout de travaux complémentaires augmentant le montant du marché de la somme de 7062.70 € HT

Le conseil municipal à l'unanimité

Approuve l'avenant 1 du lot 1 – Terrassement VRD attribué à l'entreprise MARTIN TP située à GIGNY lié à l'ajout de travaux complémentaires augmentant le montant du marché.

Prend acte que le montant du lot 1 – Terrassement VRD après l'avenant 1 est de 49 307.39 € HT.

Autorise le Maire à signer l'avenant 1.

➤ Etude des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Suite à une prise de contact avec le nouveau chargé de mission régional éolien et photovoltaïque auprès du SIDEC, monsieur Arnaud TEVERNIER, il appert que la commune a la possibilité de proposer d'autres terrains et/ou bâtiments publics pour de futurs éventuels projets.

Le conseil municipal a échangé sur le sujet

Prend acte de cette possibilité de nouvelle proposition.

Autorise le maire à poursuivre les démarches auprès du chargé de mission et reporte la délibération sur le prochain conseil.

➤ Délibération concernant la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle :

Les conditions d'attribution de cette prime devant être modifiées très prochainement, la délibération initialement prévue est reportée au prochain conseil municipal.

➤ Questions et informations diverses.

Bulletin municipal : Le point est fait sur l'avancement des articles.

Affouage : la répartition des lots doit intervenir très prochainement.

Travaux fibre : Des câbles pendent à plusieurs endroits de la commune et des fixations défectueuses sur plusieurs poteaux. Un mail récapitulatif ces malfaçons va être envoyé au conseil départemental.

SICTOM : Lors de la dernière réunion de ce service, il a été porté à la connaissance des participants une augmentation du tarif du ramassage des ordures ménagères pour l'année 2024. A savoir, passage de 127€ à 135€ pour les foyers d'une à deux personnes et de 214€ à 228€ pour les foyers de plus de trois personnes.

Des composteurs communs ont été mis en place à LONS LE SAUNIER.

Le conseil valide l'achat de 5 bacs composteurs pour la commune, (ces derniers seront mis à disposition des logements communaux) et propose aux habitants de VALZIN EN PETITE MONTAGNE la possibilité d'une commande groupée (valeur 30€), avec une inscription en mairie

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22 heures 15.

Le Maire
M. COMTE Thierry

Le secrétaire de séance
M GAILLARD Gilles

